

Territoires intelligents

LE CEREMA ET L'AVICCA SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS

A l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu les 19, 20 et 21 novembre à Paris, l'Avicca, représentée par son Président Patrick Chaize et le Cerema, représenté par Pascal Berteaud, Directeur général, ont signé, le mardi 19 novembre sur le stand du Cerema une convention de partenariat. L'objectif : apporter conjointement un accompagnement aux collectivités territoriales engagées, ou qui souhaitent s'engager, dans des projets de territoires intelligents complexes. Cet accompagnement s'adresse en particulier aux villes moyennes et petites et dans les territoires de faible densité, moins bien dotés en ingénierie.

L'Avicca et le Cerema entretiennent depuis de nombreuses années des collaborations dans le domaine des infrastructures et réseaux de communications électroniques. Les deux organismes mènent des actions de recueil et de capitalisation d'expériences ainsi que de mutualisation de ressources.

Constatant de fortes synergies et ambitions partagées, l'Avicca et le Cerema ont décidé de développer et renforcer les échanges et relations entre eux. Cette volonté se matérialise par une convention de partenariat qui portera sur les domaines suivants : territoires intelligents, infrastructures et réseaux, éclairage intelligent, véhicule autonome.

En 2019, un travail commun dans le domaine de l'Internet des objets a donné lieu à une publication commune, sous la forme d'un espace partenarial dédié à l'Internet des objets sur la plateforme Villes et territoires intelligents, hébergée par le Cerema : <https://smart-city.cerema.fr/espace-iot>.

Déjà en 2014, le Cerema avait conçu et animé pour le compte des adhérents de l'Avicca une formation des nouveaux élus locaux aux enjeux de l'aménagement numérique. Parmi les autres collaborations pratiques envisagées, sont notamment prévues une démarche de standardisation des données de l'aménagement numérique, des contributions thématiques aux colloques de l'Avicca et des échanges réguliers autour de thèmes émergents.

Pour Patrick Chaize, « cette convention est née d'une rencontre entre professionnels de l'aménagement numérique qui partagent un même souci : mettre l'intelligence du digital au service de tous les territoires, notamment les moins densément peuplés et les plus fragiles économiquement. »

Pour Pascal Berteaud, « ce partenariat et la mutualisation des expertises qui l'accompagne va dans le sens d'une intelligence territoriale commune et partagée. Il s'agit de donner les mêmes chances et la même qualité d'expertise à tous les territoires et à celles et ceux qui y vivent ».

Plus d'information : <https://smart-city.cerema.fr/espace-iot>

Photos de la signature de la convention sur demande

CONTACTS PRESSE

Cerema - Géraldine Squenel – Directrice déléguée communication et relations presse
06.12.73.55.56 / geraldine.squenel@cerema.fr

Avicca – Ariel Turpin – Délégué général 01 42 81 59 99 et presse@avicca.org



L'Avicca est une association reconnue depuis plus de trente ans qui fédère près de deux cent quarante collectivités, regroupant ainsi 67 millions d'habitants (Outre-Mer compris).

Elle a pour objectif de défendre l'intérêt général des collectivités territoriales, de leurs groupements et de toutes structures publiques intervenant spécifiquement ou de manière accessoire dans les domaines des infrastructures fixes et mobiles, réseaux et services de communications électroniques, le numérique éducatif et les territoires intelligents.

En apportant les informations, conseils et soutiens nécessaires sur les sujets complexes des réseaux de communications électroniques (FttH, couverture mobile) et des territoires intelligents et en favorisant les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux – ministères concernés, instance de régulation et acteurs économiques du secteur -, l'Avicca met en place les conditions nécessaires aux collectivités pour construire leur stratégie et être opérationnelles dans la conduite de leurs projets d'aménageurs numériques de leurs territoires.



Le Cerema est l'**établissement public de référence** en matière **d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique**. Centre de **ressources et d'expertises** scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à **l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques**.

Les travaux du Cerema visent à **éclairer les choix des décideurs publics** et à **les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets** dans une optique de développement, de cohésion et d'équilibre territorial.

Le Cerema intervient auprès des services de l'Etat, collectivités et entreprises pour développer, expérimenter et diffuser des **solutions innovantes qui intègrent les usages et les besoins des territoires**.

Il propose un haut niveau d'expertise, d'ingénierie et de compétences dans les domaines :

- de l'expertise et de l'ingénierie des territoires,
- du bâtiment,
- des mobilités,
- des infrastructures de transport,
- de l'environnement et des risques
- de la mer et du littoral.

Ses équipes d'ingénieurs, d'experts et de chercheurs mobilisent **des savoir-faire et une technicité de pointe** au service de la mise au point de **méthodologies innovantes**.

Sous la double tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, le Cerema intervient en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises (pré-AMO, AMO, missions opérationnelles spécifiques...).

Fort de 2 600 agents sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'une **connaissance historique des problématiques et contextes locaux**, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain.